Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260114-20260104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 janvier 2026

PRESENTS : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Josiane GUINVARC'H – Yves LE MOAL – Marie-Christine TROMEUR – Jean VARGUES – Youenn AMICE - Clément MATHEY –- Marie-Claire CREN – Catherine URCUN - Claudine PATE (arrivée à 18 h 40)

EXCUSEE : Chantal VIRMONTOIS (procuration à Anne ROLLAND)

ABSENTS : Philippe ROBERT-DANTEC – Grégoire BROSSARD – Cécile QUENTIN-LE BOZEC

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **CONVENTION TRIPARTITE DE BONS USAGES – COMMUNE / TI MENEZ ARE / CENTRE EQUESTRE**

Madame La Maire rappelle à l'Assemblée que la bâtiment Ti menez Are est arrivé dans le patrimoine de la commune depuis le 1er janvier 2026.

Le centre équestre et Ti menez Are sont voisins, et pour garantir un fonctionnement harmonieux des deux entités, il a été nécessaire d'élaborer une convention de bons usages entre les parties. Cette convention tripartite implique Ti menez Are, le centre équestre et la commune.

Elle est présentée au conseil.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de la Maire et après en avoir délibéré, moyennant un contre et deux abstentions,

ACCEPTE la convention tripartite entre la Commune, le centre équestre et Ti menez are.

AUTORISE LA MAIRE à signer la convention susmentionnée.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE

Anne ROLLAND

Certifié exécutoire par la Maire
compte-tenu de sa réception en Préfecture